



Différence forfait heures/forfait jours

Par employee_03

Bonjour,

Je travaille dans une startup et j'ai un contrat à 36h alors que dans les faits je travaille autour de 40h par semaine. Mes heures supplémentaires n'ont jamais été payées ou compensées. Qu'est-ce que je peux exiger à ce niveau ? Quelle démarche puis-je entreprendre ?

Je souhaiterais également demander un nouveau contrat mais je ne comprends pas bien les avantages/inconvénients/implications à tous les niveaux entre :

- un forfait heures avec 38h/39h par ex
- un forfait jour

Quelqu'un pourrait-il m'expliquer la différence ?

Merci d'avance pour vos réponses !

Par Prana67

Bonjour,

Concernant le paiement des heures sup vous pouvez demander un rappel sur 3 ans. Bien sur il faudra avoir des éléments qui démontrent que vous faisiez ces heures. Devez vous badger en arrivant et en partant ? Avez vous un relevé d'heures ou un planning ?

Pour le reste forfait heures vous êtes payé pour un certain nombre d'heures par semaine en général, forfait jour vous êtes payé pour un nombre de jours sur l'année.

Après il faut rentrer dans les détails et c'est pas évident si on ne connaît pas l'entreprise.